

<p>Quel sont les objectifs de cette fiche ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Transmettre au médecin intervenant en situation d'urgence des informations utiles pour permettre une prise en charge appropriée du patient, selon son état et ses souhaits. ➤ Cette fiche est une aide à la décision mais le médecin qui intervient dans la situation d'urgence reste autonome dans ses décisions. A noter que le patient peut aussi changer d'avis au moment de la situation d'urgence. 	<p>Qui rédige cette fiche et quand ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cette fiche est à élaborer : <ul style="list-style-type: none"> • en dehors d'un contexte d'urgence • par le médecin traitant ou, en lien avec ce dernier, par tout médecin impliqué dans la prise en charge palliative du patient ➤ Voir également l'encadré « Qui réactualise cette fiche et dans quelles situations ? » ➤ <u>La diffusion est à faire au SAMU et auprès de l'ensemble des médecins (traitant, spécialiste, coordonnateur, de SP) intervenant dans la prise en charge du patient</u> 	<p>Quels sont les patients concernés ?</p> <p>Les patients porteurs d'une maladie grave évolutive, pas forcément cancéreuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ en phase d'aggravation : les traitements curatifs ne contrôlent plus l'évolution de la maladie, le projet thérapeutique est centré sur la qualité de vie, une décision de limitation ou arrêt de traitement(s) est posée,... ➤ en phase terminale : avec une évolution naturelle vers le décès à court terme.
<p>Comment la remplir pour assurer sa lisibilité ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'assurer que vous ayez bien cette fiche en fichier informatisé. Si ce n'est pas le cas, son téléchargement est possible sur le site www.bretagnesoinspalliatifs.com ➤ Saisir directement les données dans la fiche sous format informatisé sur votre ordinateur. Toutes les rubriques doivent être renseignées si possible. <ul style="list-style-type: none"> • Important : pour s'assurer que le logiciel SAMU reconnaisse bien l'existence d'une fiche SAMUPALLIA, il est impératif que les nom et prénom du patient soit correctement saisis. • Si vous êtes médecin spécialiste, merci de ne pas oublier de faire valider le contenu de la fiche par le médecin traitant. ➤ Enregistrer la fiche sur votre ordinateur (pour plus de facilité lorsque vous devrez faire des recherches, nous vous conseillons de toujours l'enregistrer sous le même modèle en la renommant par exemple avec l'année, le mois, le jour + l'indication « FicheSAMUPallia » et le NOM du patient concerné). 	<p>Comment la diffuser ? / Comment le SAMU la consulte ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'insérer dans le Dossier Médical Partagé (DMP) du patient s'il existe (s'il n'existe pas, vous pouvez le créer avec l'accord du patient). Cochez la case « Copie DMP » dans la fiche et prévenez le SAMU par email. Vous pouvez joindre également dans le DMP une copie des directives anticipées du patient (s'il en a rédigées) et tout document jugé opportun. <i>S'il n'est pas possible d'utiliser le DMP :</i> ➤ Adresser la fiche en format pdf par voie électronique à l'adresse mail du SAMU correspondant au département de résidence du patient (pour répondre aux obligations réglementaires liées à toute transmission de données de santé de patients, sont indiquées ci-dessous des adresses de messagerie sécurisée SAMU (à noter que pour que la transmission fonctionne, l'émetteur comme le récepteur, doivent disposer du même type de messagerie sécurisée (recommandation : MS Santé ou compatible. Si vous ne disposez pas d'une messagerie sécurisée, le GCS E-Santé Bretagne peut vous en créer une (contact@esante-bretagne.fr). <ul style="list-style-type: none"> • Côtes d'Armor : sec.samu@ch-stbrieuc.mssante.fr (MS Santé) • Ille-et-Vilaine : adresse sécurisée à compter de septembre. • Finistère : samu29.chu-brest@medical29.apicrypt.org (Apycrypt) • Morbihan : adresse sécurisée à transmettre par le SAMU 56. ➤ En cas de difficultés, vous référer à vos processus habituels de liaison avec le SAMU ou contacter la CARESP (02 99 87 35 56). 	
<p>Qui réactualise cette fiche et dans quelles situations ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le médecin rédacteur de la fiche initiale (première fiche SAMUPALLIA du patient) reste responsable de sa réactualisation dans les situations suivantes : ➤ En cas de changement(s) significatif(s) dans l'évolution de la maladie ou des traitements. ➤ En cas de modification des souhaits du patient. Le patient et/ou la personne de confiance doivent être avertis que tout changement (concernant notamment les directives anticipées) doit être signalé au médecin traitant afin d'en permettre la prise en compte. ➤ Par défaut, il est recommandé de revalider la fiche de façon semestrielle. ➤ Il est indispensable de transmettre la fiche réactualisée au SAMU ET à l'ensemble des médecins intervenant auprès du patient. ➤ En cas de décès du patient : il est important de prévenir le SAMU pour mise à jour de la base de données. 	<p>Où cette fiche est-elle classée ? Quelle est son accessibilité ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Du côté du médecin rédacteur : <ul style="list-style-type: none"> • Dans le dossier patient conservé dans la structure (cabinet libéral ou établissement si médecin spécialiste) • Cette fiche peut aussi rester au domicile du patient, sous forme libre ou cachetée selon la modalité la plus adaptée choisie par le médecin rédacteur. ➤ Du côté du SAMU : actuellement, seuls quelques éléments de la fiche peuvent être reproduits dans une fiche « patient remarquable » au sein du logiciel Centaure, commun aux 4 SAMU départementaux. La fiche dans son entier sera le plus souvent enregistrée sous format informatisé dans un dossier « SAMUPALLIA » sur le réseau informatique du SAMU. A noter par ailleurs que Centaure devrait avoir un lien direct possible avec le DMP. ➤ (A terme) Accessible à tous (professionnels de santé et patients) par connexion web (sans même avoir à passer par un envoi mail) : Au sein du DMP du patient. 	
<p>Aide au remplissage pour quelques items de la fiche</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'item « pronostic » se réfère à la connaissance du projet thérapeutique (objectif centré prioritairement sur les soins curatifs, les soins de confort ou les soins palliatifs terminaux) • L'item « non applicable » peut être également coché lorsque l'information n'est pas connue. • Il est possible pour tous les menus déroulants d'inscrire, dans la zone de saisie par défaut, le texte souhaité. 	<p>Item « Lit de Repli »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cela nécessite d'avoir au préalable présentés les offres possibles sur le territoire de proximité. • Il est nécessaire de contacter le service concerné pour lui présenter la situation et pour s'assurer de son accord. Une hospitalisation dans ce service ne se fera bien-sûr qu'en fonction des places disponibles le moment venu. 	